

Zeitschrift: Journal suisse d'apiculture
Herausgeber: Société romande d'apiculture
Band: 57 (1960)
Heft: 9

Rubrik: Société romande d'apiculture

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 27.06.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



SOCIÉTÉ ROMANDE D'APICULTURE

Glanures de vacances

Vacances ! Mot agréable à l'oreille de tous ceux qui ont le privilège d'en bénéficier.

Hardiment, les préparatifs sont faits ; inconsciemment, on a hâte de quitter son coin de pays auquel on est pourtant attaché, de changer d'horizon, de voir autre chose, de bouleverser ses habitudes, de se détendre complètement, et surtout de chercher ailleurs ce qui manque chez soi : le soleil et une température de saison.

En quelques heures, et grâce à l'organisation de nos CFF, le pays est franchi dans l'une de ses plus grandes distances. Et, de l'autre côté de cette formidable barrière formée par les Alpes, le soleil et le ciel bleu font la joie et le bonheur de chacun.

Au gré des jours, la flânerie offre à nos yeux les sites les plus variés et tous plus merveilleux les uns que les autres. Vastes forêts de châtaigniers, petits villages sertis dans la montagne ou agrippés à sa base immergeant d'un lac tranquille et bleu, villes et bourgs touristiques, sentiers solitaires dans lesquels on admire la générosité de la nature qui se traduit ici par d'innombrables fleurs, et là par le balancement des branches d'arbres fruitiers alourdies par une prometteuse récolte, ainsi que par des grappes bien dodues se dorant au soleil couchant. Nature généreuse, tu peux en ces lieux donner ton maximum, tu fais notre admiration.

Malgré les années qui ont passé, les souvenirs subsistent ; dans un petit village, nous avons désiré serrer la main à un apiculteur qui, vingt-trois ans auparavant, nous avait reçu dans son apier en plein développement. Ce dernier, par suite de circonstances indépendantes de la volonté du propriétaire, offrait à nos yeux un spectacle peu réjouissant. De très nombreuses maisonnettes mal entretenues n'étaient plus occupées et disparaissaient dans l'ombrage d'une vigoureuse végétation. La prospérité de ce rucher et sa belle tenue d'antan avaient fait place à un certain abandon dû au manque de temps de l'apiculteur comme aussi probablement à ses forces déclinantes. Exemple frappant de la dévaluation rapide de ruchers non normalement entretenus.

Le hasard nous a conduit chez un collègue de Suisse alémanique établi depuis plusieurs années au Tessin. Septante colonies travaillaient à l'ombre des châtaigniers dans un site charmant, et l'aspect de cet important rucher était réjouissant. Si certaines colonies ont donné des résultats variant de 15 à 20 kg, la récolte moyenne de 1960 peut être évaluée à 12 kg environ. Mais l'écoulement de ce miel est un problème difficile à résoudre pour nos

collègues tessinois. L'apiculteur en question nous a assuré ne pas avoir vendu un seul kilo de son miel de 1960, la centrale tessinoise des miels se trouvant encore actuellement engorgée par la récolte de 1959.

Le problème de l'écoulement de notre miel suisse se pose ainsi au Tessin avec une acuité plus grande encore qu'en Romandie. Les deux fédérations doivent se tenir par la main et entraîner dans leur sillage la grande famille des apiculteurs de Suisse alémanique, afin de trouver une solution à l'écoulement normal du miel suisse. Il est du devoir des trois associations sœurs de s'entraider ; si en Suisse alémanique le problème du miel ne se pose pas, le miel romand et le miel tessinois trouveraient certainement place dans de nombreux centres industrialisés de l'est du pays. Notre miel romand contrôlé soutient la comparaison avec n'importe quel autre miel de Suisse alémanique. Il est donc dans l'intérêt des apiculteurs suisses de travailler la main dans la main. Nous pensons qu'une étroite collaboration des trois centrales existantes serait de nature à améliorer la situation ; travaillons donc en vrais Suisses, sans nous occuper des frontières linguistiques.

La question du goût du miel tessinois fut également discutée avec notre collègue. La proportion de miel de châtaignier est déjà réduite et le sera encore à l'avenir si, à la maladie sévissant dans de nombreuses forêts avec intensité, un remède ne peut être apporté. Une grande quantité de châtaigniers sont actuellement atteints d'un parasite et sèchent impitoyablement. Le miel tessinois sera certainement de goût plus agréable et aura, par la suite, la même faveur que tout le miel suisse dans son ensemble.

Dans le but d'être renseigné sur les prix appliqués, comme aussi dans celui de se faire une idée sur le goût et la qualité des miels, nous avons obtenu un bon miel régional à Fr. 4.50 la livre, emballage compris. Le même négociant offrait du miel de Suisse alémanique à Fr. 11.— le kg, et du miel du Mexique à Fr. 2.50 la livre. Ce dernier miel a été goûté ; s'il ne possède pas la finesse et l'arôme de notre miel du Jura, il est tout de même de goût agréable et se consomme avec plaisir.

Que penser de cette anarchie dans les prix ? Le tourisme régional en est-il la cause dans une certaine mesure ? Si nous considérons les prix du miel indigène, celui du Tessin est normal, alors que celui de la Suisse alémanique est fortement exagéré. Il est désormais aisé d'admettre qu'à ce prix de Fr. 11.— le kg, notre miel est un luxe et que son écoulement doit s'en ressentir. Jeu de l'offre et de la demande, direz-vous ? Pas nécessairement, pensons-nous, mais il y a des bénéfices exagérés, contre lesquels il faudrait pouvoir agir. Normalement, notre miel devrait pouvoir être à disposition des consommateurs au prix officiel, fixé à Fr. 8.20 net plus l'emballage au prix de revient. En s'appropriant

des bénéfices exagérés, certains grossistes ou détaillants freinent la vente de notre miel et favorisent la consommation du miel étranger pour lequel de plus grandes marges de bénéfice sont encore exigées.

Il est du devoir des associations de travailler en vue de remédier aux exagérations signalées. L'union fait la force ; les trois centrales des miels indigènes peuvent et doivent chercher à assainir la situation actuelle.

G. Matthey.

Aide à l'apiculture suisse

Dans le numéro de juillet 1960 nous avons publié, pp. 217 et suiv., la réponse de nos autorités fédérales aux contrepropositions faites par la Fédération des sociétés suisses d'apiculture et, pp. 209 et suiv., le programme détaillé des mesures envisagées.

Voici la réponse de l'Union suisse des paysans agissant au nom des apiculteurs suisses :

Brugg, le 30 juin 1960.

Au Département fédéral de l'économie publique
section « Agriculture »
Berne

Concerne : *mesures envisagées pour le développement de l'apiculture.*

Monsieur le Directeur,
Messieurs,

Le 21 avril 1960 vous soumettiez à l'Union suisse des paysans et à la Fédération des sociétés suisses d'apiculture le programme des mesures envisagées pour le développement de l'apiculture. Dans une lettre d'accompagnement vous nous demandiez de prendre position. Nous tenons à vous en exprimer toute notre gratitude.

Afin de discuter votre projet l'Union suisse des paysans réunissait à Berne le 8 juin 1960 les représentants des associations apicoles suisse. C'est en nous basant sur cette discussion que nous nous permettons de vous donner connaissance du point de vue des milieux intéressés.

Le développement de la section « Apiculture » du Liebefeld dans le sens proposé est accueilli favorablement. Cependant, il est indispensable que le nouveau personnel s'occupe de questions intéressant la pratique apicole. Nous pensons que la coordination entre la science et la pratique pourra être utilement assurée par le conseiller général qui fera partie du personnel du Liebefeld.

La création d'un poste de conseiller général pour l'apiculture

a également été favorablement accueillie et c'est avec satisfaction que l'on a constaté que vous êtes disposés à laisser aux sociétés d'apiculture le soin d'exercer le Conseil d'exploitation. Ainsi, les organisations apicoles seront responsables des visites de ruchers et de l'instruction de leurs membres. La section « Apiculture » du Liebefeld et le nouveau conseiller général se chargeront, en collaboration étroite avec les trois Fédérations suisses d'apiculture, de la formation et du perfectionnement des conseillers apicoles.

La création de ruchers expérimentaux modèles, qui serviront en même temps aux sociétés d'apiculture et aux censeillers apicoles de ruchers d'enseignement et de démonstration, a également rencontré l'approbation générale.

Les fédérations sont prêtes à préparer et à publier avec vous les directives générales relatives au système de formation et de perfectionnement des membres par les sections. Elles sont d'accord de surveiller cette activité.

Selon le programme que vous nous proposez il est également prévu de sélectionner la race du pays, d'étudier le comportement de races étrangères et des abeilles hybrides. Dans ce but, il est prévu la création d'un rucher expérimental. En Suisse alémanique la race indigène est pure, aussi les représentants de la VDSB craignent que la création d'un tel rucher sur son territoire n'amène de sérieuses difficultés. Par contre, en Suisse romande il n'y a pas d'abeilles de race, elles sont métissées. Il a donc été exprimé, au cours de la discussion, le désir de voir créer ce rucher en Suisse occidentale ce qui a également été approuvé par les représentants de cette région.

En ce qui concerne les subventions, la législation en vigueur permet à la Confédération de verser le 37,5 % des frais prouvés et reconnus et vous insistez sur le fait qu'il n'est pas possible d'aller au-delà.

M. E. Schaer, ingénieur agronome, chef de la visite des ruchers de la VDSB, a été chargé de faire une étude sur l'influence qu'aurait sur les dépenses la subvention fédérale de 37,5 %. En voici l'essentiel :

Les calculs se basent sur une indemnité journalière de Fr. 30.— plus les frais de déplacement. Jusqu'ici il n'était accordé que Fr. 20.— mais cette somme est trop faible si l'on veut obtenir le concours de personnes vraiment qualifiées pour faire ce travail. Selon l'ancien régime, les frais se sont élevés, en prenant une moyenne de cinq années, à Fr. 9740.— entièrement supportés par la VDSB et ses sections. Cette somme s'est répartie sur 1837 ruchers et environ 70 sections (sur un total de 132). Les frais par rucher se sont ainsi élevés à Fr. 7.45.

Frais qui resteraient à la charge de la VDSB selon les subventions fédérales accordées :

Ruchers	3000	4000	5000	6000	7000	8000
frais totaux	22350	29800	37250	44700	52150	59600
subvention 37,5 %	8400	11200	14000	16762	19536	22350
à la charge de la VDSB	13950	18600	23250	27938	32614	37250
subvention 50 %	11175	14900	18625	22350	26075	29800
à la charge de la VDSB	11175	14900	18625	22350	26075	29800
subvention 60 %	13410	17880	22350	26820	31290	35760
à la charge de la VDSB	8940	11920	14900	17880	20860	23840

La VDSB pourrait encore augmenter ses prestations jusqu'à un montant maximum de Fr. 17 500.—. Ainsi avec une subvention fédérale de 37,5 % et les prestations de la VDSB on pourrait visiter annuellement 3700 ruchers, avec une subvention de 50 % 4700 ruchers et avec une subvention de 60 % 6000 ruchers.

Il reste maintenant à déterminer combien on pourrait faire de visites à chaque rucher ou apiculteur.

Selon les derniers chiffres officiels, le nombre des ruchers ou apiculteurs est le suivant :

VDSB	24 258
SAR	7 005
STA	929
Total	32 192

Nous constatons que les 3/4 des ruchers sont sur le domaine de la VDSB. La SAR et la STA n'ayant pas le système des visites de ruchers, il est malgré tout possible, en se basant sur les dépenses de la VDSB, de calculer la dépense pour l'ensemble des ruchers suisses. A la VDSB avec 3000 ruchers la rotation serait de 8 ans, avec 4000 ruchers 6 ans, avec 5000 ruchers 5 ans et avec 6000 ruchers 4 ans. Cependant, il n'est pas absolument nécessaire de conseiller et de visiter tous les apiculteurs, car il y en a un grand nombre qui ne sont pas visités régulièrement mais occasionnellement lors par exemple de sorties de société ou de contrôle sanitaire. Ce sont les débutants ou les petits apiculteurs qui ont surtout besoin de conseils. Plusieurs visites par année sont nécessaires, par la suite elles pourront s'espacer. Les apiculteurs qui ne viennent que rarement ou jamais aux réunions et aux cours devraient eux aussi être visités régulièrement.

Pour que les visites de ruchers portent leurs fruits, il faut envisager une rotation de quatre années au minimum. D'autre part, il ne faudrait pas pour des raisons financières que les sociétés d'apiculture soient dans l'obligation de restreindre le nombre des visites car l'action du conseiller général du Liebefeld et des conseillers apicoles en serait fortement diminuée. Mentionnons, à titre de comparaison, que selon le rythme actuel de 2000 visites par année, en tenant compte d'une indemnité journalière de Fr. 30.— et d'une indemnité fédérale de 37,5 % il resterait à la charge de

la VDSB Fr. 9300.— contre Fr. 9740.— actuellement. Cette diminution est trop faible pour avoir une action sur le développement du système des visites de ruchers. Une subvention fédérale de 60 % serait proportionnée aux besoins et permettrait une rotation sur quatre années. Dans l'ensemble de la Suisse cela ferait 8000 ruchers et augmenterait les charges annuelles de la Confédération de Fr. 35 800.— environ. Ce montant serait atteint au plus tôt dans cinq ans ; pour la première année il faudrait prévoir au budget Fr. 17 900.— et si l'on y ajoute les frais pour les cours d'instruction et de perfectionnement Fr. 20 000.—.

Il en résulte qu'une subvention de 37,5 % n'est pas suffisante, qu'annuellement le nombre des ruchers visités serait trop limité car les Fédérations d'apiculture n'ont pas les moyens leur permettant de faire face à une dépense supplémentaire. Selon nous, il est absolument nécessaire que les visites de ruchers soient faites sur la base la plus large possible, sinon elles perdront toute efficacité. C'est pourquoi nous vous prions instamment de bien vouloir examiner la possibilité de porter le montant de la subvention à 60 % car sans elle, l'amélioration projetée resterait sans effet.

C'est avec regret que nous avons constaté qu'aucune aide n'était prévue pour l'élevage des reines et l'apiculture pastorale. Cependant, nous espérons vivement qu'il vous sera possible de nous accorder une subvention qui permettrait d'utiliser les données recueillies par nos stations d'observation.

Dans l'espoir que vous voudrez bien examiner favorablement notre requête nous vous adressons.....

Traduit par P. Z.



CONSEILS AUX DÉBUTANTS

pour septembre 1960

Grogner ? Oui !

Vous permettrez bien au rédacteur de grogner ?... pour lui-même et... pour les autres ! Et pour cause : le 2 août, il enlève les hausses et... 1 1/2 kg par ruche de moyenne ; c'est-y pas misérable ! Juillet laisse un triste souvenir ; août, guère meilleur. Reverrons-nous ce qui s'est passé en 1956 : des moissons non rentrées à la mi-octobre ? La ruche sur bascule a diminué d'une façon continue. Il n'y a donc plus à espérer un complément de deuxième récolte, si première il y a eu, et il est grand temps de songer à donner les provisions d'hiver, après avoir stimulé la